

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE

OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Salle des Mariages – rue de l’Eglise 22, Trooz

12 juin 2019 – 20h

Rappel de l’ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 22 mai 2019 ;
2. Présentation des projets 1.1 et 1.5 avant leur étude respective par les architectes communaux et COSETEH ;
3. Divers.

Présences

Représentation		Effectifs	Suppléants
Politique/Quart communal			
	1	Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR	
	2		Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale - excusée
	3	Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine	
Géographique (+ autres)			
Forêt - Au Thier	4		Olivier BALTUS, Au Thier
Sainry - Péry	5	Marc POLESE, Sainry - excusé	Charles BEUKEN, Sainry
	6		Paul VAN DAMME, Sainry
	7	Claude HONORE, Péry	Pierre TERWAGNE, Péry, excusé

Prayon	8	Guy BAILLY, Trassenster	Anne WUIDAR, ...
Fraipont-La Brouck-Trassenster	9	Olivier LAROCLETTE, La Brouck, excusé	Jean-Claude PATUREAU, Fraipont
	10		
	11	Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont	
Nessonvaux	12		Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant) - excusée
	13	Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement) - excusé	Cécile DEPRESSEUX, Nessonvaux (Centre d'expression et de créativité)

Daniel DE TEMMERMAN — agent administratif PCDR – excusé, Nancy PIROTTIN, Agent communal

Alix EVRARD, Agent de développement GREOVA

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du PV du 22 mai 2019

Le PV est approuvé par tous moyennant les remarques suivantes :

- Page 1 : Sébastien MARCQ et pas MARCK ;
- Page 4 : M. PATUREAU et pas PATHUREAU ;
- Page 4, point 1. 1 : M. PATUREAU souhaite savoir ce qu'il est advenu des suggestions qu'il avait jadis partagées au GREOVA concernant la fiche-projet 1.1 relative à l'aménagement de la place Emile Vandervelde de Fraipont. Mme EVRARD lui répond que certaines de ces suggestions étaient déjà trop précises (car relatives aux impétrants *etc.*) que pour apparaître dans la fiche à ce stade, c'est-à-dire avant son activation future auprès du DR et son étude en profondeur par un bureau d'études. Certaines remarques globales néanmoins susceptibles de manquer à la rédaction actuelle pourront encore être

rajoutées à cette fiche-projet dont les métrés et estimatifs budgétaires seront prochainement réalisés par les architectes communaux (ayant également reçu les remarques de M. PATUREAU) ;

- Page 8 : au point 1.4 du tableau, dans la case « note » : « étude de COSETECH » et pas « étude ~~en interne~~ ».

b. Présentation du pré-projet relatif à la fiche-projet 1.1 : FRAIPONT, Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre

M. MARCQ présente aux membres une présentation visuelle de ce projet qui n'a pas été retenu dans le cadre de la candidature troozienne au récent appel à projets lancé par la Ministre V. DE BUE. S'ensuit la question suivante : le contenu de ce projet avait-il été soumis à la CLDR et/ ou à la population dans le cadre de cette candidature ? Mme EVRARD répond que non. En effet, cette candidature communale auprès de Mme DE BUE sortait du contexte du PCDR, et dès lors aussi de celui de la CLDR. M. MARCQ rajoute qu'il s'agissait un outre d'un pré-projet, et que si ce dernier avait été par chance retenu par la Ministre DE BUE, une étude approfondie aurait bien entendu été menée par un bureau d'études en tenant compte du sondage de la population. Maintenant que l'on sait que cette candidature n'a pas été retenue, ce projet peut donc redevenir la fiche-projet prioritaire dans le contexte du PCDR afin de se voir réaliser prochainement grâce à un cofinancement du Développement rural (dès que le PCDR aura été validé par la Région wallonne).

M. MARCQ rajoute que rien n'est de ce qui est présenté ici n'est déjà figé et que toute suggestion de la CLDR sera encore longtemps bienvenue à ce sujet. Mme EVRARD rajoute en outre que les détails de cette fiche-projet ne devront se préciser que lorsque cette dernière sera activée auprès du DR et confiée dès lors à un bureau d'études pour son projet définitif. Mme EVRARD rajoute que le délai entre les deux phases d'une convention DR (phase 1 « faisabilité » et phase 2 « réalisation ») est assez long que pour récolter l'avis des citoyens et membres de la CLDR, mais aussi pour adapter le projet selon les conditions stipulées par les futurs pouvoirs subsidiaires susceptibles dans le futur d'accepter le cofinancement de ce projet (Commune, DGO3 Développement rural, DGO 1 Routes et Bâtiments, DGO3 Espaces verts, DGO2 Mobilité douce...).

Cette présentation communale comporte les faits marquants suivants :

- La projection d'un **rond-point** au milieu de la place au lieu de l'actuel parking (devant la maison du boucher DENOZ et l'arrêt de bus peu sécurisé : les enfants étant obligés de sortir du bus côté rue). Notons que le bus passerait dès lors à droite et non plus devant les maisons. Une question s'ensuit : est-il nécessaire de conserver un double emplacement bus (comme c'est actuellement le cas) sur les lieux alors qu'il n'y a jamais qu'un bus à la fois sur cet emplacement ?

- La très grande possibilité pour la Commune d'acquérir un **nouveau terrain** (hors PCDR) à proximité de l'école libre où pourrait apparaître un **nouveau parking**. Ce dernier garantirait le **désengorgement de la place**, dont la convivialité est gâchée par un parcage excessif et par une circulation trop importante et dangereuse aux heures de pointe. Un membre rappelle néanmoins que cette limitation du parcage ne doit pas nuire à la bonne desserte des écoliers par leurs parents ;
- La création d'une **seconde entrée dans l'école libre** serait dès lors aussi envisagée ;
- À proximité de la **Vesdre** : un **kiosque convivial**, plusieurs **arbres préservés** (et peut être aussi des nouveaux **marronniers**) malgré une **vue dégagée sur l'eau**, ainsi que la création d'un **ponton** par un escalier menant de l'extrémité de la place à la petite berge qui deviendrait le point de départ, ou de moins le lieu de présentation, d'une **bêchette** reconstituée sur la Vesdre ;
- Un membre demande pourquoi, non loin du ruisseau du Havegné, il existe un autre **ruisseau canalisé**. Ce dernier l'est en fait devenu lorsque l'eau alimentaire a été installée (les puits, pompes des ruisseaux et fontaines devenaient alors inutiles). À cette époque jusqu'à laquelle les ruisseaux ne présentaient qu'une simple utilité sanitaire citoyenne, l'esthétique de ce ruisseau en ces lieux ne fut pas un argument pour le conserver. Il a dès lors été canalisé ;
- Concernant un **passage entre l'Eglise (fin de sacristie) et l'ancien presbytère**, il s'agira de déterminer si oui ou non ce passage pourra intégrer le projet car l'ancien presbytère a été racheté par un privé.

À la fin de cette présentation, Mme EVRARD lit aux **membres** le contenu de la fiche-projet jusqu'ici rédigée à cet effet dans la partie 5 du PCDR. Au regard de son contenu trop souvent redondant, il serait aujourd'hui opportun, après confrontation entre le premier projet jadis imaginé par la CLDR et celui imaginé par la Commune ayant fait l'objet de la candidature non retenue par Mme DE BUE, de la synthétiser en en redéfinissant les lignes directrices. Les voici, accompagnées de remarques pertinentes des membres :

OBECTIF 1 : Y renforcer les rencontres et la convivialité (tranquillité, espace citoyen et verdure, lien avec la Vesdre)

- Etendre idéalement ce **périmètre de revalorisation comme tel** :
- ***Jusqu'à l'Eglise*** (la CLDR marque un consensus à cet égard) ;
- ***Et encore au-delà*** (puisque'un nouveau terrain à proximité sera bientôt acquis par la Commune pour y décaler la zone de parcage) ;
- Éventuellement ***jusqu'à l'entrée de la place*** ;
- Et ***jusqu'aux deux petites cours pittoresques*** situées à proximité ;

Attention : la cour Naveau appartient bien à la Commune, mais pas l'autre ;

- Enfin, ***jusqu'à la Vesdre*** – à dégager - via le projet du ***ponton, de l'escalier*** et du ***kiosque*** convivial, moyennant la ***préservation des plus beaux arbres***.
- Consulter la Province de Liège quant à la **garantie de la solidité de la voûte en briques du ruisseau du Havegné** :
 - En effet, lors de chaque crue, trop d'alluvions s'accumulent à la sortie. Il est nécessaire de vérifier cette voûte car si elle venait à partiellement se laisser aller, une nouvelle rénovation pourrait suivre la réalisation de cette fiche-projet et ainsi impliquer un double travail et une double dépense. Bien que la Province en soit la propriétaire, la voûte profite à la Commune, aussi, sa restauration pourrait tout de même incomber à cette dernière.
- Y Inclure un **nouvel éclairage convivial mais écologique** (éventuellement à utilisation non continue pour ne pas déranger les oiseaux).
- Il faudra veiller à ce que l'objectif suivant, secondaire et visant l'amélioration de la mobilité sur les lieux, ne rendent finalement **pas la place plus petite** car ce sont bien **les habitants** et non les voitures qui **doivent se réapproprier les lieux**.

OBJECTIF 2 : Y améliorer la mobilité (circulation, parking, sécurité), en tenant compte des axes essentiels du centre de Fraipont

- Rendre la place aux habitants par une **réduction de la zone de parcage actuelle de 17 à 8 places**, mais en veillant :

- **À l'acquisition en contrepartie du nouveau terrain communal où serait aménagé un autre parking**, idéalement *végétalisé* pour conserver l'aspect actuel verduré de ce terrain ; voire aussi au **rajout de quelques places au niveau de la Gare** ;
- Au **maintien de la bonne desserte des écoles et commerces** à proximité (passage camion frigo pour la boucherie DENOOZ, ou du camion poubelles...). Il en va de même pour le passage et le parage annuels des camions forains ;
- **À ne pas faire davantage de place aux voitures en mouvement** (car ce n'est pas la priorité de cette fiche-projet).
 - À cet effet il est suggéré que le bureau d'études qui travaillera en profondeur cette fiche-projet lors de son activation auprès du DR soit expert en matière de mobilité et d'urbanisme.
 - Mme DEGLIN informe encore les membres du fait suivant : la nouvelle école accueillera 60 enfants en plus ; il est dès lors indispensable de trouver des solutions pour réguler le trafic, qui risque dès lors de s'accroître encore aux heures de pointe.
 - Un membre suggère aussi que toute la mobilité de Fraipont soit repensée en tenant compte de la triangulation des axes existants entre la place, les deux écoles et la salle Floréal situées à proximité.
 - Enfin, M. PATUREAU soutient qu'il serait intéressant de « déplacer » la place Emile Vandervelde jusqu'à la ruelle près de l'église afin d'obtenir un petit plan incliné à la route et ainsi réduire la vitesse, mais aussi jusqu'à la sortie de la rue Louis Leménager (aménagée en descente), ce qui permettrait d'intégrer carrément la route à la place. Cette option impliquerait néanmoins de déclasser certaines **maisons** (c'est-à-dire de leur imposer un changement d'adresse).
- Au **tournant facile du bus sortant de son emplacement**. Notons que pour le moment, aux heures de pointe, 3 rangées de voitures de parents attendant leurs enfants sortant de l'école obstruent quotidiennement cet emplacement bus. Une possibilité serait de ne pas faire un axe de prolongation du cul-de-sac de l'école libre (d'où l'option d'un rond-point ; une autre option serait aussi de seulement réserver une zone de parage hors horaire scolaire). Il est enfin important qu'une nouvelle hauteur à cet endroit n'empêche finalement ce bus de tourner.

○ **Intégrer des trottoirs**

- Le long de la ligne de chemin de fer n'est actuellement en effet qu'un fossé. La convivialité ne pourra être de mise que si les piétons peuvent se déplacer en toute sécurité.

- **Faire honneur à la mobilité douce, en y intégrant si possible (car les voiries sont étroites) des pistes cyclables pour permettre aux écoliers d'accéder à leur école en vélo :**
 - Pour rappel : les *voies lentes en site propre* (option la plus sécurisée) peuvent être subsidiées jusqu'à 80 % par le DR pour une première tranche de 500 000 euros, puis à 50% pour la seconde ;
 - Il s'agirait là de la meilleure manière de faire se rencontrer les deux objectifs de cette fiche-projet : *convivialité (prioritaire) et mobilité (secondaire)*.

Pour la totalité du projet :

- **Consulter la CCATM et se faire conseiller en matière de mobilité**
 - Notons que la *CCATM* n'a pas encore été informée de ce projet mais que sa consultation sera opportune ;
 - Lorsque la Commune activera cette fiche-projet 1.1, le *bureau d'études* (désigné après appel d'offres) qui se chargera de peaufiner le projet en détails sera *composé d'experts en mobilité et en urbanisme* ;
 - Il arrive régulièrement à ce futur stade d'activation ou de convention-faisabilité, que *Mme DOCTEUR*, experte en mobilité et attachée à la DGO 1 Routes et Bâtiments, fasse une visite de terrain et fasse profiter le futur projet de ses conseils, et ce même pour des routes communales ;

- **Consulter les habitants de Fraipont ainsi que les asbl** susceptibles d'utiliser ce nouvel espace public :
 - Dans le futur cadre de l'activation de cette fiche-projet puis de l'octroi d'une convention-faisabilité auprès du DR, c'est-à-dire *lorsqu'un bureau d'études aura la mission de créer les aménagements de ce projet en détails*, M. MARCQ a déjà informé la CLDR que la *population fraipontoise* serait *consultée*.

- **Phaser les travaux** afin d'éviter trop d'inconvénients aux citoyens et commerçants des alentours :
 - La Commune prévoit de *consulter la population fraipontoise également à cet effet* lorsque - dans le futur cadre de l'activation de cette fiche puis de

l'octroi d'une convention-faisabilité auprès du DR, un bureau d'études aura la mission de planifier ce phasage.

c. Présentation du pré-projet relatif à la fiche-projet 1.5 : FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente

M. MARCQ introduit cette présentation visuelle en précisant qu'en cette matinée du 12 juin, date de cette présente CLDR, une rencontre a eu lieu entre la Commune (M. MARCQ, M. DE TEMMERMAN et Mme PIROTTIN), Mme EVRARD du GREOVA ainsi que le responsable et l'employé du bureau d'études COSETECH : M. DELHEZ et M. LEMAIRE. Ces derniers sont en effet chargés des pré-études de 3 fiches-projets du lot 1, dont celle intitulée comme suit : *FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente*. Ils devraient les commencer en août 2019, ce qui semble nous laisser penser que le PCDR sera finalisé fin 2019 et prêt à être présenté en Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (RW).

L'idée initiale consistait à aménager une cuisine extérieure et des aménagements de convivialité (bancs, tables, piste de pétanque, barbecues couverts, etc.) sous les préaux extérieurs de la salle communale du village de Forêt, qui vient d'être totalement rénovée et qui est gérée par le Syndicat d'initiative de Trooz. Cette rénovation n'a en effet pas **inclue** la création d'une cuisine intérieure, d'où l'idée d'en créer une à l'extérieur.

Bien que l'idée d'une cuisine extérieure, majorée comme l'a suggéré COSETECH en ce jour d'un plan de travail, d'un four à pizzas, d'un barbecue avec système d'extraction, de spots mais aussi de bancs, de tables autoroutières et d'un nouveau dallage sous les kiosques avant et arrière puisse concerner le développement rural (et donc faire l'objet dans le futur de ses subsides), et ce pour son aspect fédérateur à proximité d'une salle de village, quelques remarques sont sujettes à réflexion :

- Mme DEGLIN, qui dirige le SI, invite à se méfier d'une ouverture libre et tout public du site. En effet, un tel site accessible sans autorisation (si les utilisateurs acceptent de se passer d'eau et d'électricité) serait incompatible avec les locations hebdomadaires de la salle à proximité. En effet, ceux qui louent la salle souhaitent bénéficier exclusivement des jardins et préaux y attendant (pour y fumer, y jouer, y faire un barbecue...). Mélanger ce public locatif régulier à un public inconnu (touristes, citoyens) arrivés sans aucune réservation préalable risquerait d'engendrer des problèmes de bonne entente ;
- Le public locatif est connu du SI. Ce dernier peut dès lors se prévaloir de se voir rembourser tout dégât via une garantie locative. Cette option serait impossible avec un public inconnu libre de bénéficier des lieux extérieurs à tout moment, sans état des lieux ni surveillance. La salle dispose en outre d'un règlement à respecter en matière d'horaires, de bruit etc. Les locataires de la salle et de ses alentours respectent généralement ce dernier, ce qui ne risque pas d'être le cas avec des utilisateurs tout-venants. Notons également à cet effet que des plaintes ont déjà été déposées lors d'activités extérieures qualifiées par le voisinage de trop bruyantes.
- Une autre option proposée consisterait à diviser les deux zones extérieures : une réservée avec la salle (petit préau arrière et accès à la salle et aux jardins par l'arrière) et une autre non réservée (grand préau et petite cour de l'avant, et porte entre les deux préaux fermée à clé). Or, cette configuration semble difficile car le grand préau est à chaque fois prisé par les locataires de la salle comme fumoir. En outre, l'accès à la salle par l'avant facilite l'accès au bar intérieur.

Il est donc préférable de revenir dans un premier temps au projet initial : simplement ***complémenter la salle communale en place par une cuisine extérieure (barbecue, four à pizzas, plan de travail) et par l'aménagement de bancs, tables, éclairages, et piste de pétanque.*** Concernant l'arrivée d'eau, il faudra dans le futur statuer sur la création ou non d'égouts ; la difficulté n'étant pas de faire venir l'eau en cette cuisine extérieure, mais de s'assurer de sa bonne évacuation. Une autre option pourrait consister en la création d'un évier extérieur contre le mur des WC intérieurs, où existent déjà l'arrivée d'eau. L'eau pourrait en cette zone verte pénétrer simplement dans la terre pour s'évacuer.

Afin de s'assurer d'offrir à cet espace communal extérieur les meilleurs aménagements de convivialité possibles, une rencontre aura lieu en juillet 2019 entre Mme DEGLIN, la CLDR, A. EVRARD et le comité de quartier de Forêt (Comité de la Renaissance). Mme DEGLIN se charge de les inviter. Le rencontrer en juillet permettra d'intégrer ses bonnes suggestions à la pré-étude dont se chargera COSETECH à partir d'août 2019.

Notons que si le projet est finalement ramené à cette idée initiale, l'idée d'une cuisine extérieure mobile est aussi évoquée. Cette idée pourrait faire l'objet d'une nouvelle fiche-projet PCDR. Enfin, il n'est pas exclu que ce nouvel espace de convivialité soit ouvert (le site

est en effet muni d'une barrière) au public sans réservation les week-ends où la salle ne serait pas louée. Il faudrait seulement s'assurer de faire respecter les lieux et la tranquillité du voisinage. Notons enfin que juste en face, un investisseur privé est en train de créer une micro-brasserie, des chambres d'hôtes et des salles de réunions, et que cette nouvelle affectation serait très compatible, d'un point de vue touristique, avec ce nouvel aménagement convivial extérieur. Enfin, des événements ponctuels communaux (bal aux lampions, concerts...,) y seraient aussi bienvenus.

c. Divers

Pour clôturer cette réunion, M. MARCQ annonce que la rencontre précitée du matin en compagnie du bureau d'études COSETECH en charge de la finalisation de 3 pré-études du lot 1 (métrés, planning et estimatif) a aussi impliqué deux autres visites de terrain : celle d'un espace vert à La Brouck (*fiche 1. 3 : Restaurer un espace vert à La Brouck en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus*), ainsi que celle de la salle Floréal de Fraipont à rénover (fiche 1.4).

(Rapporteur : Alix EVRARD.)